

**MISSION PERMANENTE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**



**PERMANENT MISSION OF THE
REPUBLIC OF GUINEA TO THE
UNITED NATIONS**

**INTERVENTION DE LA DELEGATION GUINEENNE
AU DEBAT GENERAL DE LA 6^{ème} COMMISSION
SUR L'ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET
INTERNATIONAL**

New York, le 9 octobre 2014

(Seul le prononcé fait foi)

INTERVENTION DE LA DELEGATION GUINEENNE

Monsieur le Président,

A la suite de mes prédécesseurs et au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter pour la confiance qui vient d'être investie en votre personne pour diriger nos travaux. En vous renouvelant nos ardents vœux de succès dans l'accomplissement de cette haute mission, je puis vous assurer de notre total soutien. Que les membres du bureau qui vous accompagnent pendant votre mandat, trouvent également l'expression de notre encouragement et nos meilleurs souhaits.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'état de droit aux niveaux national et international est un sujet qui se retrouve au centre des débats politiques du monde et la problématique de sa promotion a été inscrite au cœur de la mission de l'organisation des Nations Unies.

Notre commission en tant que plateforme privilégiée de concertation et d'analyse des faits, doit pouvoir énoncer des propositions sous forme de mesures tendant au renforcement de l'état de droit comme tributaire de la paix et de la sécurité aussi bien à l'intérieur d'une nation qu'au niveau international.

Dans cette logique et à titre national, ma délégation voudrait partager avec vous, les dernières avancées du système institutionnel, fondateur de l'état de droit de mon pays, la république de Guinée.

Sur le plan judiciaire, il vous souviendra que le gouvernement de la république de guinée avait organisé en 2012 les états généraux de la justice et le chef de l'état décidait de proclamer l'année 2013, année de la justice. De cette stratégie, des résultats satisfaisants ont été enregistrés parmi lesquels on peut mentionner :

- la mise en place du conseil supérieur de la magistrature, organe appelé à garantir le professionnalisme des magistrats incluant le principe de sanction pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.
- L'adoption du statut particulier des magistrats qui octroie entre autres, de meilleures conditions de vie afin de les éloigner de la corruption et garantir ainsi leur indépendance.
- La reconstruction ou rénovation des palais de justice détruits suite aux événements de l'année 2006.

Une autre institution clef sur laquelle repose l'Etat de droit et qui a bénéficié de la part du gouvernement une attention particulière, c'est aussi le secteur de défense et de la sécurité. A cet égard, une véritable réforme dans ce secteur a été opérée; des cours particuliers sont dispensés en matière de maintien d'ordre, intégrant tous les aspects du droit international humanitaire et les droits de l'homme. Aussi, le succès de cette réforme a permis de renforcer les capacités de nos forces armées en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans notre pays mais également dans le reste du monde.

C'est d'ailleurs l'occasion pour notre délégation, d'apprécier les efforts fournis et le soutien apporté à notre pays par la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies et les autres institutions du système des Nations Unies pour réussir ce programme. L'Union Européenne et d'autres institutions ont également contribué au titre de la coopération internationale.

L'autre chantier à travers lequel l'état de droit peut être évalué concerne la lutte contre l'impunité.

A cet égard, les enquêtes ouvertes face aux massacres et viols perpétrés au stade du 28 septembre en 2009 par les forces de sécurité de la junte militaire au pouvoir d'alors, sont sur le point d'être achevées par l'inculpation de plusieurs responsables et l'audition par le pool des juges désignés, de plusieurs victimes de violences physiques et/ou sexuelles. Dans cet élan, un procès public équitable sera alors organisé contre les auteurs.

Monsieur le Président,

L'Etat de droit est un processus continu qui passe par l'adhésion et la mise en œuvre au niveau national, de tous les instruments juridiques internationaux. Mon pays, fier d'être partie à la plus grande majorité de ces instruments a créé un ministère en charge des droits de l'homme qui en assure le suivi.

Monsieur le Président,

L'Etat de droit est reconnue comme une des valeurs communes du monde et dans cette logique, ma délégation réitère son attachement au principe du respect de la souveraineté, de l'égalité et de l'intégrité territoriale de tous les Etats du monde et souhaite que soient renforcés et dynamisés, les mécanismes traitant les graves violations des droits de l'homme et atteintes au droit international humanitaire.

C'est pourquoi, ma délégation souscrit sans équivoque aux déclarations pertinentes du représentant de l'Afrique du Sud faites au nom du groupe Africain et celles du représentant de la République d'Iran faite au nom du Mouvement des non Alignés.

Elle a également pris note du rapport du secrétaire général A/69/181 sur le Renforcement et la coordination de l'action des Nations unies dans le domaine de l'état de droit. Il est important que les rapports issus de tous ces mécanismes soient traités avec une attention particulière.

Les défis qu'ils comportent doivent eux aussi trouver les solutions idoines sans lesquelles la promotion de l'état de droit au niveau national et international est un leurre. C'est en cela que nous rejoignons le Professeur Alpha Condé, Président de la république de Guinée qui a déclaré à la 69^{ème} session des Nations unies, que l'Etat de droit, le respect de tous les droits humains et la bonne gouvernance, demeurent des réalités tangibles qu'il nous appartient de promouvoir.

Je vous remercie